



**France-Paris La Défense: Compteurs d'électricité
Fourniture de compteurs d'électricité et concentrateurs
CPL Linky®. Le marché a pour objet la fourniture de
compteurs d'électricité et de concentrateurs CPL
Linky®. CPV: 38554000, 38552000. ...**

2013/S 146-254674 ([Source TED](#))

V E R S I O N F R A N C A I S E

TX: Avis de marché ' secteurs spéciaux Fournitures Directive 2004/17/CE

Section I: Entité adjudicatrice

- I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact Électricité réseau distribution France 102 terrasse Boieldieu Point(s) de contact:** Électricité de France ' direction des achats ' domaine distribution clients À l'attention de: Alain Fay 92085 Paris La Défense FRANCE Téléphone: +33 181974228 E-mail: alain.fay@edf.fr Fax: +33 181974278 Adresse(s) internet: Adresse générale de l'entité adjudicatrice: www.erdfdistribution.fr Adresse du profil d'acheteur: <http://portail-achats.edf.com> Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés
- I.2) Activité principale Électricité
- I.3) Attribution de marché pour le compte d'autres entités adjudicatrices
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du marché

- II.1) Description
- II.1.1) **Intitulé attribué au marché par l'entité adjudicatrice:** Fourniture de compteurs d'électricité et concentrateurs CPL Linky®.
- II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation Fournitures Achat Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services:** France métropolitaine Code NUTS
- II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre
- II.1.4) **Information sur l'accord-cadre Accord-cadre avec plusieurs opérateurs nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé:** 6 Durée de l'accord-cadre Durée en mois: 72
- II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions:**
Le marché a pour objet la fourniture de compteurs d'électricité et de concentrateurs CPL Linky®.
- II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 38554000, 38552000
- II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):** oui
- II.1.8) **Information sur les lots Division en lots:** oui Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots
- II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération: non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

Le marché comprend les lots suivants: - compteurs d'électricité Linky® monophasés pour un besoin de l'ordre de 2 500 000 articles toutes références confondues pour la période ferme de la fourniture et environ 850 000 pour la période optionnelle de 6 mois, - compteurs d'électricité Linky® triphasés pour un besoin de l'ordre de 500 000 articles toutes références confondues pour la période ferme de la fourniture et environ 150 000 pour la période optionnelle de 6 mois, - concentrateurs CPL Linky® pour un besoin de l'ordre de 80 000 articles toutes références confondues.

Les quantités sont données à titre indicatif, il s'agit d'une estimation, la volumétrie sera précisée dans le dossier de consultation.

II.2.2) **Information sur les options Options:** oui description de ces options: Une option d'une durée de 6 mois est prévue à la fin de la période ferme pour la fourniture des compteurs monophasés et triphasés des lots n° 1 et 2. calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options: en mois: 30 (à compter de la date d'attribution du marché)

II.2.3) **Reconduction Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:** non

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux Durée en mois:** 72 (à compter de la date d'attribution du marché) Information sur les lots

Lot n°: 1 Intitulé: Compteurs d'électricité Linky® monophasés 90A G1 ou G3

1) **Description succincte:** Fourniture de compteurs d'électricité Linky® monophasés 90A communiquant par CPL G1 ou G3

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 38554000, 38552000

3) **Quantité ou étendue:**

Le besoin est de l'ordre de 2 500 000 compteurs d'électricité Linky® monophasés toutes références confondues pour la période ferme de la fourniture et environ 850 000 toutes références confondues pour la période optionnelle de 6 mois. Cette quantité est donnée à titre indicatif, la volumétrie sera précisée dans le dossier de consultation.

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement Début 1.9.2015 Fin 30.6.2017

5) **Information complémentaire sur les lots:** La durée indiquée au §4 correspond à la période prévue pour la fourniture, cette durée est prévisionnelle, en cas de qualification anticipée la date de début de la fourniture pourra être avancée. Cette durée comporte une période optionnelle de 6 mois. La période de fourniture sera précédée d'une phase de qualification technique et suivie d'une phase de Maintien en condition opérationnelle d'une durée de 36 mois.

Lot n°: 2 Intitulé: Compteurs d'électricité Linky® triphasés 60A G1 ou G3

1) **Description succincte:** Fourniture de compteurs d'électricité Linky® triphasés 60A communiquant par CPL G1 ou G3

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 38554000, 38552000

3) **Quantité ou étendue:**

Le besoin est de l'ordre de 500 000 compteurs d'électricité Linky® triphasés 60A toutes références confondues pour la période ferme de la fourniture et environ 150 000 compteurs Linky® triphasés 60A toutes références confondues pour la période optionnelle de 6 mois. Cette quantité est donnée à titre indicatif, la volumétrie sera précisée dans le dossier de consultation.

4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement Début 1.9.2015 Fin 30.6.2017

5) **Information complémentaire sur les lots:** La durée indiquée au §4 correspond à la période prévue pour la fourniture, cette durée est prévisionnelle, en cas de qualification anticipée la date de début de la fourniture pourra être avancée. Cette durée comporte une période optionnelle de 6 mois. La période de fourniture sera précédée d'une phase de qualification technique et suivie d'une phase de Maintien en condition opérationnelle d'une durée de 36 mois.

Lot n°: 3 Intitulé: Concentrateurs CPL Linky® G1 ou G3

1) **Description succincte:** Fourniture de concentrateurs CPL Linky® CPL G1 ou G3

2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 38554000, 38552000

3) **Quantité ou étendue:**

Le besoin est de l'ordre de 80 000 concentrateurs CPL Linky® toutes références confondues, pour la durée totale du marché. Cette quantité est donnée à titre indicatif, la volumétrie sera précisée dans le dossier de consultation.

- 4) Durée du marché ou dates de début/d'achèvement Début 1.9.2015 Fin 31.12.2016
- 5) **Information complémentaire sur les lots:** La durée indiquée au §4 correspond à la période prévue pour la fourniture, cette durée est prévisionnelle, en cas de qualification anticipée la date de début de la fourniture pourra être avancée. La période de fourniture sera précédée d'une phase de qualification technique et suivie d'une phase de Maintien en condition opérationnelle d'une durée de 36 mois.

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:

Un cautionnement ou une garantie pourra être exigé pour l'exécution du marché. Le type et les modalités de ce cautionnement ou de cette garantie seront indiqués dans le dossier de consultation.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent: Modalités essentielles de financement : - financement sur ressources propres de l'entreprise, - paiement à 60 jours à compter de la date d'émission de facture.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: En cas de groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché, le groupement attributaire devra être un groupement solidaire. L'un des membres du groupement est désigné comme mandataire. Celui-ci coordonne les prestations de chacun des membres du groupement et représente ceux-ci auprès d'ERDF. Chacun des membres du groupement est engagé pour la totalité du marché. Par ailleurs, un soumissionnaire, qui proposera une offre au titre d'un groupement d'entreprises, ne pourra pas remettre d'offre à titre individuel ou au titre d'un autre groupement.

III.1.4) Autres conditions particulières: L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: oui description de ces conditions: Sera précisé dans le dossier de consultation.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les fournisseurs et leurs produits devront satisfaire aux conditions de caractères juridique, économique et technique qui pourront être obtenues à l'adresse mentionnée à la section I. Ne peuvent soumissionner :

- 1) Les candidats qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et L. 317-8 du code de la sécurité intérieure,
- 2) Les candidats qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail,
- 3) Les candidats soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Les candidats admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché,
- 4) Les candidats qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou n'ont pas acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date. Toutefois, sont considérées comme en situation régulière les candidats qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'avaient pas acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, ont, en

l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. Les personnes physiques qui sont dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale qui ne satisfait pas aux conditions prévues au présent alinéa ne peuvent être personnellement candidates à un marché. Pour justifier qu'il n'est pas dans l'une des situations citées aux points

- 1) à 4) ci-avant, le candidat doit produire une déclaration sur l'honneur datée et signée. Ces conditions sont applicables aux candidats et à chacun des membres d'un groupement candidat.

III.2.2) Capacité économique et financière Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats remettront, avec leur demande de participation, un dossier d'évaluation commerciale. Ce dossier précisera les points suivants:

1. Justifier de la pérennité financière de votre société en présentant les comptes (bilans et comptes de résultats) sur les 3 derniers exercices comptables;
2. Indiquer le pourcentage du chiffre d'affaires 2012 dans le domaine du comptage consacré à la recherche et développement. Les candidats retenus devront avoir consacré au moins 5 % de leur chiffre d'affaires 2012 dans le domaine du comptage à des activités de recherche et de développement dans ce domaine;
3. Indiquer le chiffre d'affaires annuel réalisé sur les trois dernières années dans le domaine du comptage.
Le chiffre d'affaires 2012 global dans le domaine du comptage devra être supérieur à 20 000 000 EUR HT. Seuls les candidats qui satisferont aux conditions minimales précisées aux rubriques III.2.2 Capacité économique et financière et III.2.3 Capacité technique pourront participer au Programme d'examen d'aptitude (PEA). Seuls les candidats déclarés aptes à l'issue de ce PEA pourront participer à la consultation.

III.2.3) Capacité technique Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat devra démontrer sa capacité à développer et produire des compteurs d'électricité et/ou concentrateurs communiquant en CPL G1 ou G3 répondant aux spécifications techniques d'ERDF. Pour participer au lot n° 1 : Compteurs monophasés 90A G1 ou G3, le candidat devra : - soit avoir démontré sa capacité à implémenter les Interfaces Euridis, et Télé-information clients (TIC) sur au moins un modèle de compteur certifié MID; - soit avoir des références portant sur au moins 500 000 compteurs monophasés communiquant par CPL avec modulation de type S-FSK (Spread-Frequency Shift Keying) à 2,4 kbps ou OFDM sur la bande Cenelec A. Pour participer au lot n° 2 : Compteurs triphasés 60A G1 ou G3, le candidat devra : - soit avoir démontré sa capacité à implémenter les Interfaces Euridis, et Télé-information clients (TIC) sur au moins un modèle de compteur certifié MID; - soit avoir des références portant sur au moins 10 000 compteurs triphasés communiquant par CPL avec modulation de type S-FSK (Spread-Frequency Shift Keying) à 2,4 kbps ou OFDM sur la bande Cenelec A. Pour participer au lot n° 3 : Concentrateurs CPL G1 ou G3, le candidat devra : - pour les concentrateurs G1, avoir des références portant sur au moins un millier de concentrateurs communiquant par CPL avec modulation de type S-FSK (Spread-Frequency Shift Keying) à 2,4 kbps; - pour les concentrateurs G3, disposer a minima d'un prototype fonctionnel de concentrateur communiquant par CPL G3.

Le candidat remettra, au moment de sa candidature, une documentation attestant qu'il répond aux conditions exigées. L'existence et les fonctionnalités des éléments présentés devront pouvoir être vérifiées par ERDF. Seuls les candidats qui satisferont aux conditions minimales précisées aux rubriques III.2.2 Capacité économique et financière et III.2.3 Capacité technique pourront participer au Programme d'examen d'aptitude(PEA). Seuls les candidats déclarés aptes à l'issue de ce PEA pourront participer à la consultation.

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession La prestation est réservée à une profession particulière : non

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation: non

Section IV: Procédure

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure Négociée

Des candidats ont déjà été sélectionnés (s'il y a lieu, dans le cadre de certains types de procédures négociées): non

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à confirmer l'intérêt ou dans l'invitation à présenter une offre ou à négocier

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice: Tender_127124

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché non

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires (sauf pour un SAD) Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: .. Documents payants: non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation 2.9.2013 - 11:00

IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français.

Autre: Les demandes de participation doivent être rédigées en français, néanmoins, tout élément en anglais sera accepté, sous réserve que le candidat soit en mesure de transmettre au demandeur une traduction en français sur simple demande.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement Il s'agit d'un marché renouvelable: oui calendrier prévisionnel de publication des prochains avis: Juillet 2015

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours Tribunal de grande instance de Nanterre 179-191 avenue Joliot-Curie 92020 Nanterre Cedex FRANCE Téléphone: +33 140971146 Adresse internet: <http://www.tgi-nanterre.justice.fr>

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours Greffe du tribunal de grande instance de Nanterre 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre FRANCE Téléphone: +33 140971717 Adresse internet: www.justice.gouv.fr

VI.5) Date d'envoi du présent avis: 25.7.2013

CLASSE CPV

38552000 - Compteurs électroniques

38554000 - Compteurs d'électricité